



## Règles de vie des ludothèques

Au cours des ouvertures publiques, chacun peut venir et repartir quand il le désire. La ludothèque est un lieu ouvert et libre.

Pour l'équilibre de cet espace collectif, il convient de respecter des règles de vie.

### Qui est responsable des enfants ?

**Jusqu'à 7 ans** : les enfants doivent être accompagnés et surveillés par un accompagnant : parent, assistante maternelle, ou un enfant de plus de 12 ans.

L'accompagnant doit faire respecter les règles de vie.

L'accompagnant reste responsable et veille à la sécurité de l'enfant dans la structure.

**Dès 7 ans** : les enfants peuvent venir seuls et doivent respecter les règles de vie de la ludothèque.

### Le rôle des ludothécaires

Les ludothécaires sont présents dans les espaces de jeu pour vous orienter, vous conseiller et vous aider. Ils vous aident à choisir un jeu à emprunter.

Ils sont garants du bon fonctionnement du lieu et sont amenés à intervenir pour faire respecter les règles de vie et se réservent le droit, le cas échéant, de demander à un enfant de sortir, pour le bien-être de tous.

Ils sont disponibles pour tous en général et ne peuvent donc l'être pour chacun en particulier, c'est pourquoi, notamment dans le cadre des jeunes enfants, la participation active de l'accompagnant est nécessaire durant le temps de jeu.

### Le respect des autres et du matériel

Respecter le jeu des autres :

- les plus grands font attention aux plus petits
- les plus jeunes ne dérangent pas les plus grands
- tout le monde joue calmement



### Respecter le matériel :

- l'utilisation de jeux et jouets demande du soin, ils doivent être rangés après chaque utilisation

### Respecter le lieu :

- à la ludothèque : on marche et on parle doucement
- boissons et nourritures sont interdites dans la ludothèque
- les vestes et manteaux doivent être déposés au vestiaire (non surveillé)
- les sacs d'école et sacs de courses doivent être déposés au vestiaire (non surveillé) ou au bureau
- les enfants doivent être déchaussés sur les tapis dédiés aux jeu symbolique
- en cas de chaussures sales, chacun doit se déchaussé (chaussons à disposition) ou porter des surchaussures
- les poussettes, les vélos et autres objets encombrants, ne sont pas admis dans l'enceinte de la Ludothèque ; des relax sont à disposition des enfants jusqu'à 12 mois

### Mise à disposition des engins ou jeux d'extérieur

Par engins, on entend tous véhicules tels que :

- trottinettes
- tricycle
- vélo
- kart
- ou autres engins à roues

L'utilisation des engins peut se faire :

- par toutes personnes abonnées à la ludothèque
- par toutes personnes non abonnées à la ludothèque pour autant que nous ayons le formulaire d'autorisation signé par le responsable légal de l'enfant
- uniquement en cas de beau temps
- uniquement à l'extérieur (interdit dans la ludothèque ou dans les couloirs de l'école)

## Droit à l'image

Pendant nos ouvertures et nos animations, nous nous réservons le droit de prendre des photos qui seront utilisées pour notre communication.

Les personnes qui souhaitent voir leurs visages floutés doivent s'annoncer aux ludothécaires.